

## **Compte-rendu de la réunion du 01/03/2021 pour élection des représentants du CLUPP au conseil portuaire.**

A l'initiative de la Mairie de Rivedoux, une réunion s'est déroulée hier soir dans la salle des fêtes (distanciation physique oblige). Y participaient M. Patrice RAFFARIN et M. Marc CHAIGNE, plus un certain nombre de plaisanciers invités par la mairie.

Suite aux élections municipales de 2020, un certain nombre d'organisations représentatives devaient être renouvelées dont le conseil portuaire. Au sein de ce conseil portuaire doivent en particulier être représentés les plaisanciers, ainsi que des représentants des professions liées au nautisme, des représentants des services techniques de la mairie, des représentants de la pêche professionnelle, des représentants des activités de conchyliculture et, nouveauté, un représentant de la CCI. Le conseil portuaire est présidé par M. le Maire ou son délégué dans le cas d'un port à vocation de plaisance géré par la commune. Dans le cas de RIVEDOUX, c'est Marc CHAIGNE, premier adjoint en charge du port qui en sera chargé.

Cette représentation des plaisanciers est assurée d'une part par les associations de plaisanciers (APPRP et APNR pour RIVEDOUX), et, d'autre part, par trois membres élus du Comité Local des Usagers Permanents du Port (CLUPP).

C'est le gestionnaire du port (la Mairie dans le cas de RIVEDOUX) qui doit tenir à jour la liste des membres du CLUPP. Fait partie de plein droit du CLUPP tout plaisancier locataire depuis 6 mois au moins d'une place dans le port.

La réunion tenue hier soir avait donc pour but d'organiser l'élection des trois représentants du CLUPP en vue de leur participation au conseil portuaire.

L'APPRP était représentée par Jean Michel VICTOR et moi-même, et Guy ANDRAULT ne pouvant être présent avait signalé être candidat à l'élection.

Se sont portés candidats à l'élection : Daniel GERVIER, Alain CHAIGNE, et Guy ANDRAULT qui ont été élus par un vote à main levée.

M. le Maire a souhaité qu'un suppléant soit également désigné, même si les textes officiels ne l'exigent pas. Joël LEBON qui s'est porté candidat a été élu.

La date du prochain conseil portuaire n'a pas été fixée en réunion mais devrait avoir lieu sous 2 mois. Le rôle du conseil portuaire est de traiter en particulier des aspects techniques et financiers du port (budget, tarif des locations des places par exemple), et l'avis des élus du CLUPP est consultatif.

Des questions diverses ont ensuite été abordées :

- état de certains bateaux présents dans le port : Daniel GERVIER doit avoir une entrevue avec Marc CHAIGNE à ce sujet pour lui exposer ce qu'il a constaté (bateaux très détériorés, mal amarrés, mal protégés, à la limite de couler)
- il a également été fait état de la présence de lumières publicitaires de certains établissements commerciaux situés à proximité du port, lumières de couleurs vertes et rouges qui peuvent induire en erreur lors d'une rentrée de nuit au port.
- les documents plastifiés autorisant un stationnement de courte durée des véhicules pour chargement/déchargement dans l'emprise du port (exclusivement jetée et cale, à l'exclusion de la zone bleue) seront renouvelés par la Mairie pour les usagers permanents du port.